

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BASTIA - 2002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 21/03/2025 - B2025/001090 - 2022 B 00124 - 910 130 293 - A Serenità

SAS A SERENITA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bella Villa Route de Batello Mignataja
20240 VENTISERI
910 130 293 RCS BASTIA

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 février 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le treize février à dix heures trente

Au siège social, à Bella Villa Route de Batello Mignataja - 20240 VENTISERI

Les associés de la Société A SERENITA se sont réunis en Assemblée Générale.

Chaque associé a été convoqué par Madame BERNARDINI Sonia.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame BERNARDINI Sonia préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur ROGE Romain assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence et les procurations données par les associés représentés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2024 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- *Quitus* au Président.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 19 399 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 399 euros :

- | | |
|--|--------------|
| - Au compte de Report à Nouveau à hauteur de | 19 399 euros |
| - A titre de Distribution de Dividendes à hauteur de | 28 571 euros |

Soit 285,71 euros par action

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 99 818 euros.

L'assemblée prend acte qu'il a été rappelé :

- Que depuis le 1er janvier 2019, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou flat tax) de 30%, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvement sociaux (CGI, art 200 A, 1) ;

Le dividende brut distribué s'élève à 28 571 euros (soit un revenu brut à déclarer de 285,71 euros par action). Le prélèvement social CSG/CRDS de 17.2 % s'élevant à 4 914 euros et l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12.8 % s'élevant à 3 657 euros, le dividende net s'élève à 20 000 euros.

Distributions antérieures de dividendes :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Néant.

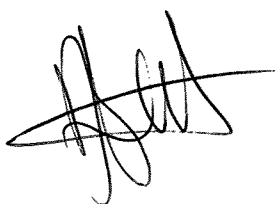
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Madame BERNARDINI Sonia
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Monsieur ROGE Romain
Associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'R' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

SAS A SERENITA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bella Villa Route de Batello Mignataja
20240 VENTISERI
910 130 293 RCS BASTIA

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 FEVRIER 2025

N°	ASSOCIES Nom - Prénom - Domicile	Nombre d'actions en pleine- propriété	Nombre d'actions en nue- propriété	Nombre d'actions en usufruit	Nombre de Voix	Nom - Prénom - Domicile des mandataires ou représentants légaux	Signatures
1	Madame BERNARDINI Sonia, demeurant à BELLA VILLA - RTE DE BATELLO - MIGNATAJA 20240 VENTISERI	50	0	0	50	Bernardini Sonia à Bella Villa Rte de Batello Mignataja 20240 Ventiseri	
2	Monsieur ROGE Romain, Yves demeurant à BELLA VILLA - RTE DE BATELLO - MIGNATAJA 20240 VENTISERI	50	0	0	50	ROGE Romain Bella Villa Rte de Batello Mignataja 20240 - Ventiseri	
Total			100		100		

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés totalisant 100 actions ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 100 voix.

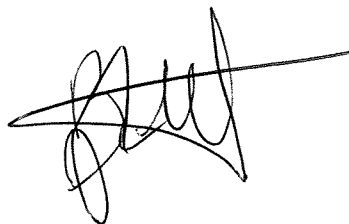
Madame BERNARDINI Sonia



SAS A SERENITA

MIGNATAJA BELLA VILLA
BATTELLO
20240 VENTISERI

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

COMPTES ANNUELS

SARL PANI EXPERTISE

VILLA ACHILLI

RN 198

20240 GHISONACCIA

0495340573

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	2 280	564	1 716	2 084	368	17.65
	Autres immobilisations corporelles	39 804	10 327	29 477	29 651	174	0.59
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 346		3 346	933	2 413	258.66
	Total II	45 431	10 891	34 540	32 669	1 871	5.73
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 875	1 875	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	6 702		6 702	7 272	570	7.84
	Autres créances	2 975		2 975	818	2 157	263.63
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	95 189		95 189	71 447	23 741	33.23
	Charges constatées d'avance (3)	2 907		2 907	98	2 809	NS
	Total III	107 773		107 773	81 510	26 263	32.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		153 204	10 891	142 313	114 179	28 134	24.64

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	107 890	86 783	21 108	24.32
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	19 399	21 108	1 708	8.09
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	128 389	108 990	19 399	17.80
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	883	553	330	59.72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	343	343		
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 833	1 674	5 159	308.17
	Dettes fiscales et sociales	5 866	2 370	3 495	147.46
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)		249	249	100.00
	Total IV	13 924	5 189	8 735	168.34
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		142 313	114 179	28 134	24.64

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

13 924 5 189

SAS A SERENITA

MIGNATAJA BELLA VILLA
BATTELLO
20240 VENTISERI

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

SARL PANI EXPERTISE

VILLA ACHILLI

RN 198

20240 GHISONACCIA

0495340573

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Disponibilités en Euros	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 142 313.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 179 059.52 Euros et dégageant un bénéfice de 19 399.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 280		
Installations générales agencements aménagements divers	1 371		5 219
Matériel de transport	26 345		27 611
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 702		2 265
TOTAL	36 699		35 096
Prêts, autres immobilisations financières	933		2 413
TOTAL	933		2 413
TOTAL GENERAL	37 632		37 509

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 280	
Installations générales agencements aménagements divers			6 591	
Matériel de transport		27 611	26 345	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 098	6 869	
TOTAL		29 709	42 085	
Prêts, autres immobilisations financières			3 346	
TOTAL			3 346	
TOTAL GENERAL		29 709	45 431	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	196	368		564
Installations générales agencements aménagements divers	175	740		915
Matériel de transport	3 378	4 351	16	7 713
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 214	1 354	869	1 699
TOTAL	4 963	6 813	885	10 891
TOTAL GENERAL	4 963	6 813	885	10 891

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 68				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 40				
Matériel de transport	4 351				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 354				
TOTAL	6 813				
TOTAL GENERAL	6 813				

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

SAS A SERENITA
BELLA VISTA - ROUTE DE BATELLO
20240 VENTISERI

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

Présidente : Mme BERNARDINI Sonia

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:

adresse du siège:

numéro unique d'identification- (Siren):

Signature

